



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « EMPLOIS VACANCES  
POUR L'ANNÉE 2023 »**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2023

Compte-rendu affiché le

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Bernard JAVAZZO.

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Luc PAYS

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Dominique LARGE a donné procuration à Marine BOISSIER

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

**ABSENT**

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1999, la commune de Pierre Bénite a mis en place un dispositif dénommé emplois- vacances, permettant à des jeunes de la commune de travailler dans les services municipaux pendant la période estivale. Il s'agit, par la présente délibération, de renouveler ce dispositif qui va permettre à 15 jeunes de Pierre-Bénite de bénéficier d'un emploi été dans les services municipaux.

Ce dispositif se présente de la façon suivante :

Public concerné :

Jeunes âgés de 16 à 26 ans.

Objectif des emplois vacances :

Permettre à des jeunes d'avoir une expérience du travail dans une collectivité locale :

- Avoir une expérience pratique, une rémunération leur permettant de financer un projet de vacances ou une partie de leurs études.
- Avoir une première expérience professionnelle ou compléter celle(s) qu'ils ont pu acquérir dans d'autres emplois.

Les emplois vacances ne visent pas à permettre le remplacement des agents en congé dans les services, ni à assurer des travaux saisonniers justifiant l'emploi de personnes ayant un niveau de qualification.

Nature du travail confié aux emplois vacances

La nature des tâches doit être simple afin que le titulaire de l'emploi assure un travail réel pendant la durée de son contrat.

Type de contrat :

Durée : 10 jours

Rémunération : Catégorie C - 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 ; plus 10% de congés payés

**Période** : fin juin 2023- fin août 2023

**Nombre d'emplois ouverts** : 15

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

**DÉCIDE** de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2023 dans les différents services de la mairie.

**DE RÉMUNÉRER** ces emplois : Catégorie C- Groupe 1 - 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

**DECIDE** de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

**DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2023, chapitre 012**

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,  
Maire,  
Conseiller Régional